

ACTEURS

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'ÉCO-AGGLOMÉRATION LYONNAISE

DU SCOT

Dossier_PAGE 3

Un nouveau modèle de développement en marche



SOMMAIRE

ACTUALITÉS_PAGE 2

ÉVÈNEMENT :
LE SCOT EST ARRÊTÉ !

CONCERTATION
2004-2009 : 6 ANNÉES DE DÉBATS

REGARDS_PAGE 2

MIRIBEL JONAGE,
UN SECTEUR ENVIRONNEMENTAL
STRATÉGIQUE PROTÉGÉ

AUTOUR DU SCOT_PAGE 7

INTER-SCOT : OBJECTIF FIN 2010
UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE,
DES TERRITOIRES MOTEURS

DIALOGUE MÉTROPOLITAIN :
AVIS DU SEPAL SUR LE SCOT DOMBES
ET VAL DE SAÔNE DOMBES

QUESTIONS DE MÉTHODE_PAGE 8

CROISER QUESTIONS SOCIÉTALES
ET ORGANISATION DE L'ESPACE



ÉVÉNEMENT

Le SCOT est arrêté!

14 décembre 2009, un jour qui fera date pour le SCOT de l'agglomération lyonnaise. Lors de leur dernier conseil syndical, les élus du Sepal ont en effet arrêté le projet de SCOT. Dessinant un modèle de développement du territoire pour les 20 ans à venir, le document va maintenant faire l'objet d'une consultation officielle auprès des personnes publiques associées*, puis d'une enquête publique auprès de la population. Objectif : un SCOT approuvé avant fin 2010!

* État, Région, Département, Chambres consulaires, SYTRAL.



Comme tout document de ce type, le SCOT arrêté le 14 décembre comprend 3 documents distincts :

- **Le Rapport de présentation** : il décrit le contexte territorial et analyse les défis auxquels le SCOT doit répondre.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : expression de la vision politique de l'avenir du territoire, il formule des axes stratégiques pour le développement.
- **Le Document d'Orientations Générales (DOG)** : seul document opposable d'un SCOT, il comprend l'ensemble des prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD.

→ CONCERTATION

2004-2009 : 6 années de débats pour construire un projet partagé

Plaçant au cœur de sa démarche d'élaboration, l'ouverture de débats avec l'ensemble des acteurs concernés, ce SCOT arrêté est le fruit de plusieurs années de travail et de dialogue avec les élus, les collectivités partenaires, les territoires voisins, le monde socioprofessionnel, la société civile, mais aussi la population. Cette concertation préalable prend fin aujourd'hui avec l'arrêt du projet. L'occasion d'en dresser le bilan.

INFORMER TOUT AU LONG DU PROJET

Le Sepal a proposé tout au long de l'avancement du projet, divers outils d'information permettant de répondre aux objectifs de dialogue et de construction partagée : lettres d'information, exposition itinérante, site internet, registres de concertation dans les lieux publics... La cinquantaine de messages reçus fait ressortir cinq thèmes principaux : l'aspiration à un développement urbain plus durable et à un meilleur cadre de vie ; les difficultés de déplacement ; le souhait de reconsidérer la constructibilité ou l'inconstructibilité de certains espaces naturels et agricoles ; la prise en compte de secteurs particuliers de l'agglomération ; les modalités et la gestion de la concertation sur le SCOT.

DIALOGUER ET CONCERTER AVEC LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES

Amorcée en 2005, sous forme de commissions territoriales, d'ateliers thématiques, ou encore de grands séminaires, destinés à identifier les grands enjeux d'aménagement pour demain et à construire le PADD, cette concertation s'est poursuivie au travers de rencontres avec les communes, les intercommunalités et le conseil de développement dans le cadre de l'élaboration du DOG (Document d'Orientations Générales), dernière pièce du SCOT.

LE CHOIX D'UNE PRÉ-CONSULTATION SUR LE DOG

Afin de faciliter le partage et l'appropriation du document, le Sepal a fait le choix d'une pré-consultation sur le projet de DOG. Entre mai et septembre 2009, les 72 communes du territoire, les personnes publiques associées et les Scot voisins ont ainsi transmis une cinquantaine de contributions. Témoignant d'une large adhésion aux orientations du document, elles apportent au DOG précisions et compléments. Elles ont permis de faire évoluer le document afin qu'il réponde mieux aux attentes des acteurs de l'agglomération. Cette nouvelle rédaction a été arrêtée avec le projet de SCOT lors du conseil syndical du 14 décembre dernier.

Retrouvez tous les documents et études du SCOT sur

www.scot-agglolyon.fr



→ Un nouveau modèle de développement en marche

« Le choix de l'environnement »



En affichant l'environnement comme l'un des choix fondateurs du projet de territoire, au même titre que l'attractivité économique ou résidentielle et la solidarité, le SCOT ambitionne de renouveler les logiques d'aménagement pour un développement plus durable de l'agglomération. Il confirme l'idée que l'environnement peut et doit être un facteur de développement pour notre territoire.

À ce titre, j'ai souhaité que ces problématiques trouvent une réelle déclinaison opérationnelle au sein du Document d'Orientations Générales (DOG). C'est ce que nous avons réussi à faire ! Ces fondements guident l'ensemble des orientations d'aménagement du document et se déclineront sur chaque territoire sachant que l'équilibre Ville-Nature est notre équation fondatrice.

Nous avons également recherché l'exemplarité en menant à bien un État Initial de l'Environnement (EIE)

et une évaluation environnementale, et en lançant des réflexions comme le calcul du bilan carbone du territoire, qui ont permis de faire évoluer positivement le document.

Après six années d'un travail collaboratif important notre SCOT répond aujourd'hui aux enjeux du Grenelle de l'Environnement : choix d'un développement moins consommateur d'espace et économe en ressources, maîtrisant les pollutions, les nuisances, prenant en compte les enjeux de changement climatique, et reconnaissant la trame verte et bleue.

Nous y sommes ! La fin de l'année 2009 marque donc un temps décisif pour le SCOT de l'agglomération lyonnaise, avec l'arrêt du projet le 14 décembre, par le Comité syndical du Sepal. Nous disposons d'un document qui constitue un véritable projet de territoire, un cadre facile à comprendre avec des règles souples conjuguant multipolarité et préservation des espaces naturels et agricoles, avec plus de mixité, de densité et de qualité urbaine.

Gérard Collomb
Président du Sepal
Président du Grand Lyon
Sénateur-maire de Lyon

REGARDS SUR LE TERRITOIRE

MIRIBEL JONAGE, UN SECTEUR ENVIRONNEMENTAL STRATÉGIQUE PROTÉGÉ

Situé sur le Rhône amont, le secteur de Miribel Jonage présente un caractère stratégique pour l'agglomération lyonnaise, réaffirmé dans le SCOT. Dans la continuité du Schéma directeur de 1992, ce dernier insiste sur l'indispensable préservation de ses fonctions environnementales (biodiversité, production d'eau

potable, zone d'expansion des crues...) et de loisirs. Miribel Jonage, qui fait partie des sites d'intérêt communautaire du réseau Natura 2000 et qui bénéficie de l'arrêté de biotope de Crépieux-Charmy, est ainsi à nouveau protégé au titre de l'armature verte du SCOT.

1973



2007



À l'heure où le développement durable fait la UNE de l'actualité mondiale, avec le sommet de Copenhague, le SCOT de l'agglomération lyonnaise offre une réponse ambitieuse à cette préoccupation, en dessinant les contours de nouveaux modes de vie. Considérant l'environnement comme une opportunité pour l'avenir, un gage d'attractivité pour le territoire, il propose une organisation multipolaire et durable du territoire. Il engage également à mesurer et corriger « l'empreinte » du développement de manière continue, grâce à l'« évaluation environnementale », et anticipe d'ores et déjà les évolutions réglementaires, à savoir les lois du Grenelle de l'environnement.

Un SCOT respectueux de l'environnement

Un nouveau modèle de développement économe en espace

Le SCOT fixe comme orientation générale la mise en œuvre d'une **organisation multipolaire du territoire, localisant habitat, emplois et services dans une vingtaine de polarités urbaines bien équipées et bien desservies**. Une solution pour une utilisation plus économe de l'espace et une meilleure maîtrise des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, les politiques publiques et les opérations d'urbanisme devront s'efforcer de garantir, d'une part, **un bon niveau de services** à l'échelle d'une douzaine de bassins de vie locaux et de favoriser, d'autre part, **le recours à des modes de transports économes en énergie** pour y accéder.

Une protection, gestion et valorisation de l'environnement

L'État initial de l'environnement (EIE)* a permis de révéler les forces et faiblesses de notre agglomération. Sur cette base, le PADD et le DOG affirment une réelle prise en compte des enjeux environnementaux au point d'en faire des fondamentaux :

- **le rôle essentiel des espaces naturels et agricoles** à protéger et valoriser, garants des grands équilibres du territoire, de la diversité des paysages, de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité,
- **la nécessité d'une agglomération plus économe en énergie**, pour une meilleure qualité de l'air et une réduction de la contribution à l'effet de serre,
- **la préservation de la qualité et de la disponibilité des ressources naturelles, notamment les ressources en eau et matières premières** pour répondre aux besoins actuels et à ceux des générations futures,
- **la préservation de la qualité de vie, de la santé et la sécurité** des habitants par la gestion des risques et la réduction des nuisances.



Mesurer et corriger l'empreinte du développement

L'environnement figure au cœur des objectifs assignés aux Scot par le code de l'urbanisme. Le rapport de présentation, une des 3 pièces constitutives du document, doit tout d'abord contenir un État Initial de l'Environnement (EIE)*. Tout au long du processus d'élaboration du projet de SCOT, une évaluation environnementale doit également être menée. Puis, 10 ans au plus tard après son approbation, une nouvelle évaluation doit être réalisée.

Objectif : mesurer et corriger l'empreinte du développement sur l'environnement. Depuis 2005, le bureau d'études Adage en lien avec l'Agence d'urbanisme accompagne le Sepal dans la prise en compte de cette question.



L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE)

Réalisé en amont du PADD, il a permis de révéler les forces et les faiblesses environnementales du territoire, de simuler les risques d'un scénario de développement au fil de l'eau, en désignant les secteurs « sensibles » de l'agglomération.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Elle vise à apprécier la cohérence entre les objectifs et orientations du SCOT et les enjeux environnementaux du territoire, identifiés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCOT, en apprécier l'importance et proposer, le cas échéant, des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser. Elle doit aussi contribuer à informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.



RENCONTRE

AVEC BLANDINE THIOILLIÈRE

ADAGE ENVIRONNEMENT

→ Pouvez-vous nous préciser les temps forts de votre intervention ?

La première étape a consisté à élaborer l'EIE (État d'Initial de l'Environnement), en association avec les collectivités locales et les partenaires concernés. Cela a permis d'identifier les enjeux environnementaux forts à prendre en compte dans le SCOT, puis à suivre et à évaluer dans le temps. Nous avons accompagné l'écriture du PADD et proposé des recommandations pour traduire les objectifs environnementaux énoncés. Pour cela, nous nous sommes notamment appuyés sur des études complémentaires, (corridors écologiques, potentiel de développement des énergies renouvelables, cartographie du bruit), tout en recherchant une bonne articulation avec d'autres démarches telles que le SAGE de l'Est lyonnais, le Plan de protection de l'atmosphère, le Plan climat du Grand Lyon... Ce qui est particulièrement important, c'est que nous avons pu intervenir tout au long de l'élaboration du SCOT, au fur et à mesure de la définition de ses orientations et dispositions opérationnelles.

→ Quels apports significatifs au contenu du SCOT ?

Les travaux d'évaluation ont permis une prise en compte renforcée des enjeux environnementaux par le SCOT. Ainsi, par exemple, la mise en avant des enjeux et du rôle des espaces naturels et agricoles, a contribué à « inverser » le regard sur le territoire, pour faire de « l'armature verte » l'une des composantes essentielles du projet. Les réflexions et décisions prises dans le même temps au niveau national, face à l'urgence de la crise énergétique et au changement climatique, ont également pu trouver leur traduction dans le SCOT.

→ Et en termes de mesures concrètes ?

Toutes les orientations du PADD trouvent leur traduction dans le DOG. À titre d'exemple, le DOG propose la réalisation d'analyses environnementales, pour accompagner la conception de tout nouveau projet de développement urbain, des référentiels de qualité environnementale encadreront la construction des bâtiments de logements ou d'activités. Les nuisances sonores devront également être prises en compte dès la phase de conception des aménagements. Des précautions supplémentaires sont aussi prises pour protéger la nappe de l'Est lyonnais, en lien avec le SAGE... D'autre part, le SCOT protège une armature verte, en fixant les principes et délimitant précisément un certain nombre de liaisons vertes à préserver, mais aussi via l'élaboration de programmes d'actions concertés devant contribuer à la gestion et la valorisation de ces espaces. Enfin un dispositif opérationnel est défini pour la mise en œuvre et le suivi du SCOT. Un premier bilan de toutes ces dispositions sera établi d'ici 3 ans.

QUESTIONS À

→ L'environnement : un défi pour le projet d'agglomération ?

En matière d'environnement, c'est en ville que se concentrent toutes les urgences : étalement urbain, qualité de l'air, traitement des eaux usées, congestion du trafic routier... Mais cette question est aussi une opportunité pour l'avenir. Une agglomération propre, économe, offrant des espaces naturels de qualité et préservés, est en effet un gage d'attractivité résidentielle et économique. Face au défi d'accueillir 150 000 nouveaux habitants dans l'agglomération d'ici 2030, il faut créer une véritable rupture avec les phénomènes d'étalement urbain. Car cette tendance, en accroissant les déplacements automobiles apparaît peu durable et inadaptée aux attentes de qualité de vie des habitants.

→ Pouvez-vous nous présenter deux préconisations du SCOT, essentielles à vos yeux ?

Tout d'abord, le SCOT fait explicitement le choix d'un développement moins consommateur d'espaces et d'une plus grande reconnaissance des espaces naturels et agricoles et de leurs fonctions, tout en soutenant le développement économique et résidentiel. Il fixe une enveloppe pour le territoire urbain qui ne devra pas dépasser d'ici à 2030 39 000 hectares, soit 53 % du territoire. Il incite aussi à la végétalisation du territoire urbain. Plus encore, afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SCOT dessine « une ville des courtes distances » et préconise le renforcement du développement urbain à proximité du réseau de transports collectifs. Il propose de renforcer les réseaux locaux « modes doux », de les connecter aux réseaux des voies vertes et aux espaces de loisirs et de découverte du territoire.



MICHÈLE VULLIEN

2^E VICE-PRÉSIDENTE DU SÉPAL

VICE-PRÉSIDENTE

DU GRAND LYON

MAIRE DE DARDILLY



Anticiper les suites du Grenelle de l'environnement

Le SCOT a été élaboré alors qu'au niveau national, se déroulait le Grenelle de l'environnement, dont un des axes de travail consiste à réformer le code de l'urbanisme pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les démarches encadrant l'aménagement du territoire. La portée environnementale des SCOT s'en trouvera renforcée et ils pourront intégrer des dispositions plus engageantes en la matière. Une évolution que le Sepal s'est appliqué à intégrer dès aujourd'hui, dans le projet de SCOT.

Un SCOT ambitieux

Maîtriser l'étalement urbain, préserver des continuités écologiques, lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique : des enjeux fortement mis en avant dans le cadre du Grenelle, et qui occupent une place toute particulière dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise.

Plus encore, le SCOT propose un certain nombre d'outils d'accompagnement qui vont dans le sens de dispositions plus contraignantes et exigeantes que la réglementation actuelle : analyses environnementales des zones de développement urbain, référentiels de qualité environnementale, densité minimale dans certains secteurs bien desservis par les transports en commun, préservation de l'activité agricole à travers l'armature verte...



Mise en réseau des espaces naturels
Par la localisation de l'armature verte et la définition d'un réseau de liaisons vertes et d'un réseau bleu (mise en valeur des fleuves, rivières et cours d'eau), le SCOT s'inscrit dans la logique de mise en réseau des espaces naturels telle que déclinée par la « trame verte et bleue » instaurée par la loi Grenelle de l'environnement.

EN CHIFFRES

Le SCOT se fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect des objectifs nationaux du Grenelle et de ceux du Plan Climat de l'agglomération lyonnaise.

D'ici 2020 :

- 20% d'émissions de GES,
- 20% de consommation d'énergie,
- 20% d'énergies renouvelables.

Et dans la perspective d'atteinte d'un facteur 4 (-75%) à l'horizon 2050...

Ce qui va changer avec le Grenelle

Sur le plan sectoriel, les politiques territoriales les plus fortement impactées par le Grenelle concernent :

- la rénovation thermique des bâtiments,
- le développement des énergies renouvelables,
- l'urbanisme,
- les transports et déplacements,
- la bonne qualité des milieux naturels et la préservation de la biodiversité,
- les déchets et la prévention des risques (plans régionaux santé environnement).

Par ailleurs, de nouveaux documents de planification sont prévus :

- un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie,
- un schéma régional de cohérence écologique,
- un plan départemental ou interdépartemental de gestion des déchets,
- des plans climat territoriaux (obligatoires d'ici 2013 pour les collectivités de plus de 50000 habitants, y compris les départements).

L'évaluation environnementale prend également un caractère d'importance. Les démarches d'Agenda 21, d'éco-responsabilité et de plan Climat territorial seront valorisées et devront être déclinées dans les politiques sectorielles et documents d'urbanisme.

En savoir +

www.legrenelle-environnement.fr

www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

REPÈRES

La loi d'orientation du Grenelle Environnement 1 (3 août 2009) fixe les grandes orientations de la France en matière de transport, d'énergie et d'habitat dans le souci de préserver l'environnement et le climat. La loi Grenelle de l'Environnement 2, en cours de préparation (projet adopté par le Sénat le 8 octobre 2009), développera les outils et les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.



INTER-SCOT

Une métropole attractive des territoires moteurs

Le territoire de l'inter-Scot est en croissance démographique. Depuis 1999, il compte 145 696 habitants supplémentaires : c'est un des enseignements de l'estimation de population calculée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2006 (Décret du 30 décembre 2008).

Contrairement à la période précédente, l'agglomération lyonnaise, le Nord Isère ainsi que Rives du Rhône sont les territoires moteurs, captant l'essentiel - les deux tiers - de la croissance démographique métropolitaine.

Représentant plus de 43% de la population de l'inter-Scot, l'agglomération lyonnaise maintient son poids démographique. Davantage qu'en taux, ce fait s'apprécie en chiffres : + 63 253 habitants.

Au sein du périmètre du Sepal, Lyon et Villeurbanne contribuent à hauteur de 62% de cet accroissement. Un dynamisme que portent également certaines communes comme Tassin la Demi-Lune, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Rillieux-la-Pape et Mions.



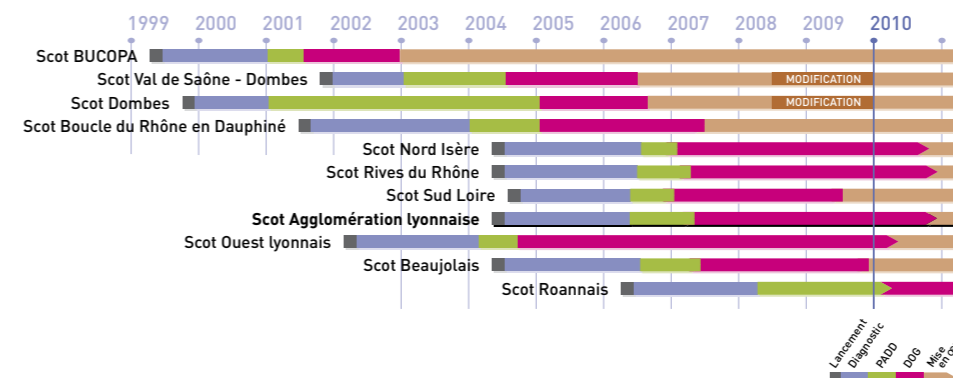
Objectif fin 2010



Mis en place par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains), les Scot remplacent les anciens schémas directeurs. La loi impose que ce nouveau document soit approuvé d'ici fin 2010, date à partir de laquelle les anciens schémas directeurs ne seront plus opposables. Sur le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise, 4 Scot sont d'ores et déjà approuvés et le Scot Sud Loire est en cours d'approbation.

En savoir + sur les Scot de l'aire métropolitaine

www.interscot.org



→ DIALOGUE MÉTROPOLITAIN

Avis du Sepal sur les Scot Dombes et Val de Saône Dombes

Au-delà du travail inter-Scot, les syndicats de Scot se consultent régulièrement sur leurs documents respectifs. Le Sepal s'est ainsi prononcé récemment sur le projet de modification des deux Scot dombistes, motivé notamment par la mise en compatibilité avec la DTA.

Le Syndicat se réjouit des nouvelles dispositions visant à localiser le développement autour des polarités et des axes ferroviaires, diversifier les formes d'habitat et accorder une place importante au renouvellement urbain. S'il regrette l'insuffisante maîtrise de la croissance démographique, le Sepal salue néanmoins les nouvelles protections affichées pour les corridors écologiques et les espaces agricoles, cohérentes avec les orientations du SCOT de l'agglomération lyonnaise.

Il attire à nouveau l'attention sur les projets de développement autour d'A46 Nord, qui n'a pas vocation, de son point de vue, à devenir un boulevard économique. À cet égard, il se félicite de la convergence des intentions de développement autour du pôle de Mionnay/les Échets/Cailloux-sur-Fontaines qui appelle l'engagement d'une démarche commune.

Enfin, le Sepal se réjouit de l'intégration du chapitre commun de l'inter-Scot dans ces deux projets, marquant leur volonté de s'inscrire dans la dynamique métropolitaine.

En savoir +

www.scot-agglolyon.fr

www.scot-saonedombes.fr

Croiser questions sociétales et organisation de l'espace

La concertation de multiples partenaires est une composante forte du processus d'élaboration du SCOT. Depuis le lancement de la démarche, le Sepal associe notamment la société civile par le biais de structures relais comme le Conseil de développement du Grand Lyon.

Rencontre avec son Président, Jean Frébault

→ Pouvez-vous nous présenter le Conseil de développement du Grand Lyon ?

C'est une instance consultative indépendante, dans les premières à avoir été mises en place en France*, qui rassemble 260 personnes issues de la société civile. Elle permet d'associer des citoyens, des acteurs économiques, socioprofessionnels, institutionnels et des militants associatifs, à la réflexion sur l'avenir de l'agglomération. Loin d'être un « groupe d'experts », c'est d'abord un lieu d'expression de la société civile dans sa diversité, où l'on s'efforce de croiser les regards d'acteurs multiples. À signaler d'ailleurs, notre volonté d'ouverture en direction de publics habituellement sous-représentés et notre souci de coopérer avec les conseils de développement des territoires voisins (Saint-Étienne, Nord-Isère...).

→ Quels sont les principaux chantiers du Conseil de développement aujourd'hui ? Quelle place pour le SCOT ?

Depuis l'élaboration du PADD, nous sommes associés au SCOT qui est pour nous un chantier particulièrement important, en raison de sa vocation prospective et transversale. Mais ce chantier n'est pas isolé, nos réflexions étant largement nourries par d'autres travaux : la construction de la métropole multipolaire, le développement économique et l'impact de la crise, le « vivre ensemble », une alerte sur la crise du logement, les questions d'environnement, avec notamment le travail du groupe ressource « plan climat » sur l'agglomération post-carbone et les changements de comportements nécessaires... Plus récemment, nous avons produit une contribution sur le projet de réforme territoriale. Bref, le conseil de développement est porteur de préoccupations « sociétales », et notre valeur ajoutée est peut-être justement de croiser, à l'occasion du chantier SCOT, cette dimension sociétale avec les questions d'organisation de l'espace.



→ Le 9 juillet, le Conseil de développement a adopté une contribution portant sur le DOG du SCOT. Quels en sont les points saillants ?

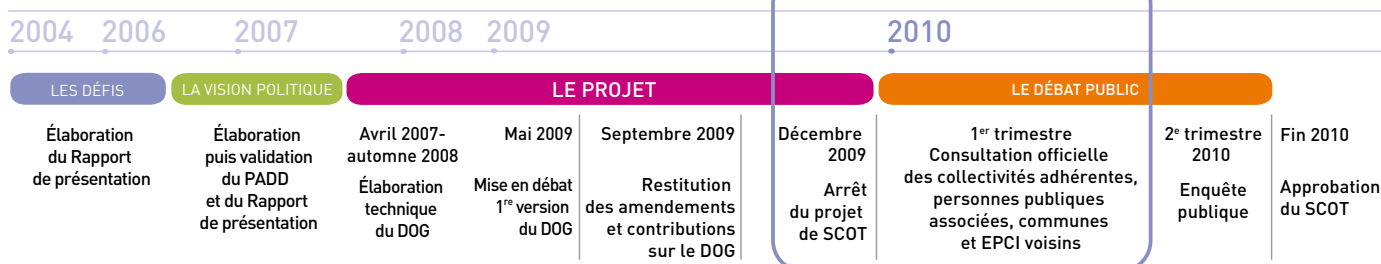
Nous avons cherché à enrichir les propositions sur quelques thématiques habituellement moins abordées dans les documents d'urbanisme : la culture (qui contribue au rayonnement de l'agglomération, au brassage social et à la structuration des centralités dans une métropole multipolaire), le sport (proposant un réseau maillé de voies vertes et bleues ouvert aux loisirs sportifs, traversant les zones urbaines et les reliant à la trame verte), ou le tourisme urbain. Nous avons par ailleurs insisté pour que les préoccupations de solidarité soient aussi fortement affirmées que celles de compétitivité économique et d'environnement : solidarité intergénérationnelle, vis-à-vis des plus démunis, et entre territoires. Nous avons enfin engagé une réflexion sur la mixité sociale et les difficultés de sa mise en œuvre, ainsi que sur l'approche citoyenne du concept de « densité », à ne pas déconnecter des objectifs de qualité urbaine. Nous plaçons pour une « ville plus dense et plus verte ».

→ Comment souhaitez-vous poursuivre ces réflexions avec le Sepal ?

Nous sommes prêts à poursuivre notre collaboration dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du SCOT, sur des questions telles que la densité, la mixité, ou la multipolarité. Nous soulignons également l'importance des chantiers à l'aval du SCOT (schémas de secteur, PLU, politique foncière). Enfin, nous pensons que le SCOT aura d'autant plus de force s'il est approprié et partagé par les citoyens et les acteurs qui fabriquent et transforment la ville. C'est pourquoi nous proposons qu'à l'occasion de l'enquête publique sur le projet de SCOT, prévue en 2010, soit organisée une véritable mobilisation de la société civile à l'échelle de l'agglomération, aux côtés des élus, en lien avec la vision « inter-Scot » à l'échelle de la région urbaine.

* En application de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi Voynet) de 1999

CALENDRIER



LETTRE ACTEURS DU SCOT

Directeur de la publication : Gérard Collomb - Rédacteurs en chef : Laurent Sauzay / Nadia Mabilie - Conception et rédaction : Médiacité

Photos et illustrations : F. Guy/Agence d'Urbanisme de Lyon - Jacques Leone/Grand Lyon - Impression : Lamazière Imprimeurs, Décines - 3 700 exemplaires - N°ISSN 1952-3114 Sepal • Immeuble Porte Sud • 4, rue des Cuiraissiers • 69003 Lyon • www.scot-agglolyon.fr • contact@scot-agglolyon.fr